



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2016

Ordre du jour :

Présentation du programme de travail 2017 de la Commission européenne par Mme Yuriko Backes, Chef de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Alex Bodry, remplaçant de Mme Claudia Dall'Agnol, M. Yves Cruchten, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes

M. Marc Baum, observateur

Mme Yuriko Backes, Chef de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg

Mme Rita Brors, Mme Fabiola Cavallini, Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol

M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

Présentation du programme de travail 2017 de la Commission européenne par Mme Yuriko Backes, Chef de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg

Le Président de la commission présente brièvement Mme Yuriko Backes, Chef de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg depuis le 1^{er} septembre 2016. Il propose d'inviter la Vice-Présidente de la Commission européenne et Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et

la politique de sécurité, respectivement un membre de son cabinet, à la Chambre des Députés pour informer sur la Stratégie globale de l'Union européenne.

Présentation du programme de travail 2017 de la Commission européenne

En ces temps difficiles, la Commission européenne tient à œuvrer dans l'intérêt des citoyens. Beaucoup de problèmes qui se posent actuellement n'ont pas de solutions au niveau national. Selon l'Eurobaromètre, la confiance envers les institutions européennes diminue. Au Luxembourg, selon les sondages de l'Eurobaromètre, 40% des citoyens n'ont pas confiance dans les institutions européennes. La relation avec les citoyens et les parlements nationaux revêt donc une grande importance pour la Commission européenne. La récente visite du Vice-Président Frans Timmermans en fait preuve et la Représentation de la Commission européenne à Luxembourg fera son mieux pour organiser d'autres rencontres avec des Commissaires européens. D'autres formes de coopération (visites ciblées auprès de la Commission européenne à Bruxelles, manifestations communes dans la Maison de l'Europe) sont également bienvenues.

Le programme de travail 2017 est le troisième programme de travail annuel de la Commission Juncker. Il est axé sur 21 initiatives clé visant à implémenter dix priorités politiques pour 2017. La croissance économique se situe actuellement à 1,5% pour l'eurozone et à 1,6 % pour l'UE-28. La crise migratoire, la menace terroriste, la politique de voisinage et le Brexit sont des enjeux de la politique européenne. La Commission européenne se concentre sur les grands thèmes et sur des mesures concrètes, en retirant un certain nombre d'initiatives législatives dans le cadre du programme « mieux légiférer ».

Dans le domaine de l'emploi, la croissance et l'investissement, l'initiative pour la jeunesse et le corps européen de la solidarité sont deux projets ciblant les jeunes en dessous de trente ans. Le programme d'investissement est poursuivi. Les discussions sur le cadre financier pluriannuel continuent.

Le marché unique numérique est une priorité de la Commission européenne intéressant particulièrement le Luxembourg. Une série de propositions législatives sont en cours de procédure (concernant notamment les contrats numériques, les droits d'auteur et le blocage géographique). En ce qui concerne le « roaming », la Commission européenne vise une mise en œuvre pour fin juin 2017.

L'accord de Paris et sa ratification rapide par l'Union européenne a fait preuve de la détermination de la Commission européenne d'arriver à des solutions durables dans le domaine de l'Union de l'énergie et la lutte contre le changement climatique, ceci également en vue d'une politique en faveur de nouvelles opportunités économiques. La transition énergétique doit se faire de façon équitable sur le plan social. Un aspect gagnant en importance est la mobilité à faible taux d'émission, mesure proposée dans le cadre du paquet présenté en juillet 2016.

Quant au marché intérieur, des sujets comme la fiscalité des entreprises et l'implémentation de la stratégie du marché unique, de la stratégie spatiale et de l'union des marchés de capitaux sont d'une grande importance pour le Luxembourg.

La Commission européenne publiera en printemps 2017 un Livre blanc sur le futur et le renforcement de l'Union économique et monétaire (UEM). La révision du pacte de stabilité, l'union bancaire, l'union des marchés des capitaux et la dimension sociale de l'UEM sont des domaines qui y seront évoqués. En ce qui concerne la dimension sociale, une consultation est actuellement en cours. Un socle européen des droits sociaux sera élaboré par la Commission européenne en 2017.

Dans le domaine du Commerce international, le programme de travail mise sur un accord avec les Etats-Unis sur le TTIP. La ratification de l'accord de libre-échange avec le Canada (CETA) par le Parlement européen et les Parlements nationaux sera également un sujet à suivre. La Commission européenne entend renforcer les instruments de défense commerciale.

En ce qui concerne l'espace JAI, la Commission européenne souhaite progresser vers une union de la sécurité pour lutter contre le terrorisme. Par ailleurs, les règles relatives à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée seront alignées. L'instauration d'un Procureur européen reste toujours actuel.

En matière de migration, la mise en œuvre de l'agenda de la migration est une grande priorité. La Commission européenne a proposé un mécanisme pérenne et toute une série d'instruments pour mieux gérer la crise migratoire.

Une stratégie globale de l'Union européenne, un plan d'action de la défense européenne, une stratégie pour la Syrie et un partenariat avec les pays africains sont les priorités dans le domaine des affaires étrangères. S'y ajoutera le programme d'investissement externe, évoqué dans le discours du Président de la Commission européenne sur l'état de l'Union européenne.

La modernisation des procédures de comitologie et une approche plus stratégique pour contrôler l'application du droit de l'Union sont des initiatives qui seront prises dans le but de rendre l'Union européenne plus démocratique et plus efficente.

Dans le cadre du nouvel accord institutionnel, les trois institutions (Commission européenne, Conseil et Parlement européen) élaboreront une déclaration fixant les dossiers prioritaires pour 2017.

2017 sera aussi l'année du 60^e anniversaire du Traité de Rome.

Discussion

Les éléments suivants peuvent être retenus du débat.

Le Président de la commission propose d'envoyer le programme de travail 2017 de la Commission européenne et ses annexes à toutes les commissions sectorielles pour qu'elles détectent les priorités et soient à même de proposer éventuellement des entretiens avec des Commissaires ou experts européens dans les domaines qui intéressent particulièrement le Luxembourg.

Un membre de la commission propose que la commission s'informe de façon plus détaillée sur la politique migratoire de l'Union européenne et les relations avec la Turquie dans ce contexte, en invitant le Commissaire compétent.

Le négociateur pour le Brexit, Michel Barnier, a entamé une tournée dans les capitales européennes pour y rencontrer des membres des gouvernements respectifs. Un membre de la commission donne à considérer qu'un grand nombre de sujets dans le contexte du Brexit relèvent de la compétence des parlements nationaux. Il serait donc de mise que les parlements soient associés aux pourparlers dès le stade le plus précoce. Il demande d'inviter un représentant du Gouvernement luxembourgeois et de la Représentation permanente à Bruxelles à cet effet. Une demande d'inviter M. Barnier à la Chambre des Députés a déjà été transmise. Mme Backes donne à considérer que l'accord de sortie selon l'article 50, qui sera négocié par M. Barnier, n'est pas à confondre avec un éventuel accord de coopération avec la Grande-Bretagne. Des mesures transitoires pourront également être négociées. A ce stade, les éléments précis d'un accord de sortie ne sont pas encore connus. La ratification est incluse dans le délai de deux ans pour l'accord de sortie. Pour son adoption, une majorité qualifiée suffira, tandis que l'accord de coopération nécessitera l'unanimité des Etats membres.

Divers

Sont rappelés les demandes de différents groupes et sensibilités politiques :

- Demande du groupe CSV et de la sensibilité « déi lénk » d'inviter le Ministre des Affaires étrangères et européennes et le Premier Ministre sur le sujet du récent voyage du Premier Ministre en Israël. Il s'avère que le Premier Ministre sera disponible le 12 décembre 2016 à 8.00 heures.
- Demande de la sensibilité ADR de recevoir une liste détaillant les obligations à remplir par la Russie et par l'Ukraine dans le cadre des accords de Minsk. Le Président de la commission propose d'adresser une demande au Ministre des Affaires étrangères et européennes.

Le Président de la commission informe qu'il présentera vers la fin de l'année un projet de rapport dans le cadre du débat d'orientation « Avenir de l'Union européenne », pour que le débat puisse avoir lieu début 2017. Le représentant de la sensibilité politique « déi lénk » souhaite discuter, lors d'une prochaine réunion, sur la procédure à suivre dans ce contexte.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2016

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel